

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence par le nom de Allah, Celui Qui accorde Sa miséricorde
à toutes les créatures dans le bas monde mais aux seuls croyants dans l'au-delà,
Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

La louange est à Allah le Seigneur des mondes,

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés à notre maître Mouhammad
le Messager de Allah, ainsi que la préservation de sa communauté
de ce que le Prophète craint pour elle.*

Khoutbah n°980

Discours du vendredi du 6 juillet 2018 correspondant au 22 *Chawwal* 1439 de l'Hégire.

La Bienfaisance envers les Parents

Al-hamdou lil-Lahi¹ was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin r-raçouli l-Lah ; ya 'ayyouha l-Ladhina amanou t-taqou l-Lah.

La louange est à Allah, nous Le louons, nous recherchons Son aide, nous recherchons sa bonne guidée, nous Le remercions. Nous demandons que Allah nous préserve du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres. Celui que Allah guide, nul ne peut l'égarer et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider. Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés à notre maître Mouhammad le véridique fidèle à sa parole, l'honnête, ainsi qu'à ses frères les prophètes et les messagers.

Esclaves de Allah, je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de Allah, Al-^Aliyy, Al-Qadîr, Celui Qui dit dans un verset explicite de Son Livre :

﴿ وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَّاهُ وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا ۖ إِنَّمَا يُبَلِّغُنَّ عَنْكَ الْكِبَرَ أَحَدُهُمَا أَوْ كِلَاهُمَا فَلَا تَقُلْ لَهُمَا أَفٍّ وَلَا تَنْهَرُهُمَا وَقُلْ لَهُمَا قَوْلًا كَرِيمًا ۝ ٣١ ۝ وَأَخْفِضْ لَهُمَا جَنَاحَ الذَّلِيلِ مِنَ الرَّحْمَةِ وَقُلْ رَبِّ ارْحَمْهُمَا كَمَا رَبَّيَانِي صَغِيرًا ۝ ٣٢ ﴾

[sourat Al- 'Isrâ' / 23 et 24] (waqada Rabbouka 'an la ta'boudou 'il-la 'iyyahou wabil-walidayni 'ihçanan 'imma yabloughanna ^indaka l-kibara 'ahadouhouma 'aw kilahouma fala taqoul lahouma 'ouffin wala tanharhouma waqoul lahouma qawlan karima ; wakhfid lahouma janaha dh-dhoulli mina r-rahmati waqoul Rabbi rhamhouma kama rabbayani saghira). ce qui signifie : « Allah ordonne que vous

¹ Il s'agit des piliers selon Ach-Chafi'iy pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

n’adoriez que Lui et que vous soyez bienfaisants envers vos parents ; s’ils atteignent la vieillesse chez toi, l’un des deux ou tous les deux, ne leur dis pas « pff »², ne leur dis pas des paroles rudes et adresse-leur de bonnes paroles. Par miséricorde, fais preuve d’humilité envers eux et dis : Seigneur, accorde-leur Ta miséricorde, tout comme ils m’ont élevé lorsque j’étais petit. »

Mes chers frères [que j’aime] par recherche de l’agrément de *Allah*, *Allah ta^ala* a ordonné d’un ordre catégorique à Ses esclaves, dans Son Livre honoré, de n’adorer que Lui et d’agir avec bienfaisance envers les parents. La bienfaisance envers les parents consiste à leur prodiguer le bien et à les honorer, au point que *Ibnou ^Abbas*, que *Allah* l’agrée lui et son père, a dit : « *Ne secoue pas tes vêtements en leur présence, de crainte que la poussière ne les atteigne.* »

Il est recommandé de leur obéir en toute chose, mis à part la désobéissance à *Allah ta^ala*. Même pour les choses déconseillées selon la *chari^ah*, cela est demandé. Et ce sera une élévation en degrés selon le jugement de *Allah*.

Si l’un des deux parents a ordonné à l’un de ses enfants de faire ou de délaisser quelque chose qui est simplement autorisé, il lui est recommandé de lui obéir en cela. Mais si cela chagrinait le cœur du père ou de la mère que l’enfant leur désobéisse, et en ressentait une grande gêne, alors à ce moment-là, ce serait un devoir de leur obéir.

Al-Hakim, *At-Tabaraniyy*, et *Al-Bayhaqiyy* dans son livre *Chou^abou l-^Iman*, ont rapporté, avec une chaîne de transmission remontant jusqu’au Prophète, *salla l-Lahou ^alayhi wasallam*, cette parole :

((رِضَا اللَّهِ فِي رِضَا الْوَالِدَيْنِ وَسَخَطُهُ فِي سَخَطِهِمَا))

ce qui signifie : « **L’agrément de Allah se gagne en gagnant la satisfaction des parents, et le châtiment de Allah est mérité pour celui qui agit mal envers eux.** »

Il est parvenu dans le *hadith sahih* ce qui éclaire encore davantage l’éminence du degré de la bienfaisance envers les parents, à savoir ce qu’a rapporté *Al-Hakim* du Messenger *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* de *Allah* :

((أَعْظَمُ النَّاسِ حَقًّا عَلَى الْمَرْأَةِ زَوْجُهَا وَأَعْظَمُ النَّاسِ حَقًّا عَلَى الرَّجُلِ أُمُّهُ))

ce qui signifie : « **La personne qui a le plus grand droit sur la femme, c’est son époux ; et la personne qui a le plus grand droit sur l’homme, c’est sa mère.** »

Bahz Ibnou Hakim rapporte de son père que son grand-père, que *Allah* les agrée tous les deux, a dit :

« J’ai demandé au Messenger de *Allah* *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* envers qui j’agis avec bienfaisance, il a répondu : “أُمَّكَ” (‘oummak !’) ce qui signifie : « **ta mère!** »

Je lui ai dit : “ Qui d’autre après ? ”

² Ce qui est mentionné en arabe c’est le mot « أف » que l’on prononce « ouff » et qui exprime le mécontentement et la contrariété. Le mot français le plus proche est « pff ».

Il a répondu : “ أُمَّكَ ” (‘oummak !) ce qui signifie : « **ta mère !** »

Je lui ai dit : “ Qui donc après ? ”

Il a répondu : “ أُمَّكَ ” (‘oummak !) ce qui signifie : « **ta mère !** »

Je lui ai dit : “ Qui donc après ? ”

Il a répondu : “ أَبَاكَ ثُمَّ الْأَقْرَبَ فَالْأَقْرَبَ ” (‘abaka thoumma l-‘aqraḇa fal’aqraḇ !) ce qui signifie : « **Ton père, puis le plus proche parent après lui, puis le plus proche, et ainsi, de proche en proche !** » Cela a été rapporté par Abou Dawoud et At-Tirmidhiyy qui l’a jugé ḥaṣan.

On comprend de ce ḥadīth la priorité de la mère par rapport au père concernant le fait d’agir avec bienfaisance. Et la Voie révélée n’a accordé cette spécificité à la mère qu’en raison de tous les efforts qu’elle a déployés pour pallier les difficultés et en raison de sa tendresse compatissante, compte tenu de ce qu’elle supporte comme douleurs pendant la grossesse, lors de l’accouchement, et comme fatigue durant l’allaitement et les veilles la nuit. [^]Abdou l-Lah Ibnou ^Oumar, que Allah les agrée tous les deux, avait vu un homme qui portait sa mère sur le dos tout en faisant les tours autour de la Ka^bah, et qui lui a dit : « Ô fils de ^Oumar, crois-tu que je me serai acquitté du droit qu’elle a sur moi après ce que je fais ? »

Il avait répondu : « Ce que tu fais ne vaut pas même une seule des contractions de l’accouchement. Mais tu as agi en bien envers elle, et Dieu te rétribuera, pour le peu que tu fais, par beaucoup de récompenses. »

Mes frères de foi, il y a des récits qui montrent l’éminence d’être bienfaisant envers la mère, parmi lesquels l’histoire d’un vertueux, connu sous le nom de Bilal Al-Khawwass, qui a dit : « Je me trouvais un jour dans la région désertique surnommée Tih banī ‘Isrā’īl³. J’ai suivi un homme qui marchait à mes côtés et j’ai eu l’inspiration qu’il s’agissait de Al-Khaḍīr. Je l’ai interrogé au sujet de Malik fils ‘Anas. Il a répondu : “ C’est l’Imam des Imams ! ” Puis, je l’ai interrogé au sujet de Ach-Chaḥfi^iyy, il a dit : “ Il fait partie des ‘Awtad⁴ ! ” Ensuite, je l’ai interrogé au sujet de Aḥmad Ibnou Ḥanbal, il a répondu : “ C’est un siddiq⁵ ! ». Je l’ai interrogé ensuite au sujet de Bichr Al-Ḥaḥfī, il a répondu : “ Il ne viendra personne après lui qui soit comme lui ! ” Je lui ai dit : “ Par Allah, qui es-tu ? ” Il a répondu : “ Al-Khaḍīr. ” Je lui ai demandé la raison pour laquelle j’avais pu le voir et il a répondu : “ Parce que tu es bienfaisant envers ta mère ! ” C’est-à-dire que si Bilal Al-Khawwass a mérité de voir Al-Khaḍīr, c’est parce qu’il agissait avec bienfaisance envers sa mère.

Mes frères musulmans, Allah a interdit à Ses esclaves, dans cette ‘ayah :

﴿ فَلَا تَقُلْ لَهُمَا آفٍ ﴾

(fala taqoul lahouma ‘ouffin) qui signifie : « **Ne leur dis pas pff !** », de dire « *pff* » à leurs parents. Et ce, en raison de la nuisance que cela comporte. De sorte que s’ils demandent à leur enfant de faire quelque chose et qu’il leur dit : « *pff* ! », de ce simple fait, il tombe dans un grand péché. Mes frères de foi, regardez avec moi l’éminence du droit qu’ont les parents sur leur enfant ! En

³ Il s’agit de l’endroit où les gens du peuple de Mouça ont erré pendant 40 ans, lorsqu’ils lui ont désobéi.

⁴ - Al-‘awṭad, pluriel de watad ; c’est un degré très élevé dans la sainteté.

⁵ Il s’agit du plus haut rang dans la sainteté et celui qui a plus haut degré dans ce rang-là, c’est Abou Bakr.

effet, par le simple fait qu'il leur dise : « pff ! », il désobéit à *Allah*, et il mérite le châtimement dans le bas monde avant celui de l'au-delà.

En effet, *Al-Hakim* a rapporté avec une chaîne de transmission *sahih* que le Messager de *Allah* *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit :

((كُلُّ الذُّنُوبِ يُؤَخِّرُ اللَّهُ مِنْهَا مَا شَاءَ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ إِلَّا عُقُوقَ الْوَالِدَيْنِ فَإِنَّهُ يُعَجِّلُ لِصَاحِبِهِ))

(*koullou dh-dhounoubi you'akh-khirou l-Lahou minha ma cha'a 'ila yawmi l-qiyamati 'il-la ^ouqouqa l-walidayni fa'innahou you'ajjalou lisahibih*) ce qui signifie : « **Allah retarde la punition de tous les péchés, pour qui Il veut, jusqu'au jour du Jugement, sauf le ^ouqouq envers les parents. Mal agir envers les parents fait encourir à celui qui le fait une punition rapide.** »

Quant au fait de s'abstenir de faire ce que les parents demandent, sans dire : « pff ! », si cela chagrine ses parents, alors c'est un péché, sinon, ce n'est pas un péché.

Dans la '*ayah* éminente précédemment citée, *Allah* nous a interdit de les réprimander. Il dit :

﴿ وَلَا تَنْهَرُهُمَا ﴾

(*wala tanharhouma*) ce qui signifie : « **ne leur dis pas des paroles rudes** » Cela veut dire : ne leur parle pas d'une manière blessante pour qu'ils délaissent certaines choses qui ne sont pas interdites mais vers lesquelles tu ne penches pas.

Allah *tabaraka wata^ala* nous a plutôt ordonné de leur adresser de belles paroles. Il a dit :

﴿ وَقُلْ لَهُمَا قَوْلًا كَرِيمًا ﴾

(*waqoul lahuma qawlan karima*) ce qui signifie : « **et adresse-leur de bonnes paroles.** » c'est-à-dire : dis leur plutôt des paroles douces, tendres, les meilleures que tu puisses trouver ! *Allah* nous a ordonné d'adopter un comportement doux envers nos parents et Il nous l'a fortement recommandé. Il nous a ordonné la bienfaisance avec eux. *Allah* *ta^ala* dit :

﴿ وَأَخْفِضْ لَهُمَا جَنَاحَ الذُّلِّ مِنَ الرَّحْمَةِ ﴾

(*wakhfid lahuma janaha dh-dhoulli mina r-rahmah*) ce qui signifie : « **Par miséricorde, fais preuve d'humilité envers eux** » c'est-à-dire : sois doux et humble envers tes parents, par miséricorde envers eux, et pour le fait qu'ils ont atteint un âge avancé et qu'ils se retrouvent avoir besoin de celui qui, de toutes les créatures de *Allah*, était celui qui avait le plus besoin d'eux.

Mon frère musulman, sache que cela relève de la bienfaisance envers les parents, d'agir en bien envers ceux que son père aimait de son vivant, en leur rendant visite et en leur prodiguant le bien. Il en est de même pour ceux que sa mère aimait de son vivant. On établit alors des relations avec eux en leur rendant visite et en agissant avec bienfaisance avec eux.

Le Messager de *Allah* *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit dans le *hadith* rapporté par *Mouslim* :

((إِنَّ مِنْ أَبَرِّ الْبِرِّ أَنْ يَبَرَّ الرَّجُلُ أَهْلَ وَدِّ أَبِيهِ بَعْدَ أَنْ يُؤْتَى)) اهـ

(*'inna min 'abarri l-birri 'an yabarra r-rajoulou 'ahla widdi 'abihi ba^da 'an youwalli*) ce qui signifie :
« **Parmi les plus grandes bienfaisances, il y a qu'un homme agisse avec bienfaisance avec les amis de son père, après sa mort.** »

Parmi les bienfaisances envers les parents, il y a aussi le fait de leur rendre visite après leur mort. Ainsi, *Allah ta^ala* nous a ordonné d'invoquer en leur faveur la miséricorde puisqu'Il dit :

﴿ وَقُلْ رَبِّ ارْحَمْهُمَا كَمَا رَبَّيَانِي صَغِيرًا ﴾

(*waqoul Rabbi rhamhouma kama rabbayani saghira*) ce qui signifie : « **Et dis : "Ô Seigneur, fais-leur miséricorde tout comme ils se sont occupés de moi quand j'étais petit"** », c'est-à-dire tout comme ils ont été miséricordieux envers moi en m'élevant quand j'étais petit.

Notre Seigneur nous a recommandé de ne pas nous suffire d'agir avec miséricorde envers les parents de notre miséricorde qui n'est pas éternelle, mais d'invoquer *Allah ta^ala*, Lui Qui est miséricordieux et Qui accorde avec largesse, qu'Il leur fasse miséricorde de la miséricorde qui demeurera sans fin et qu'Il leur accorde une bonne rétribution pour avoir agi avec bienfaisance envers nous dans notre enfance et de nous avoir élevés. L'invocation est réservée aux parents musulmans, et non à ceux qui sont morts sur autre chose que l'Islam, comme cela est bien clair.

Mes frères de foi, après tout ce qui a été cité au sujet de la bienfaisance envers les parents, quelle personne censée ira s'en détourner ?! Si tu trouves dans ton âme un bien et une insistance pour agir en bien envers tes parents, pour leur obéir par recherche de l'agrément de *Allah ta^ala*, alors remercie *Allah* et persévère sur cela, et demande que cela augmente. En revanche, si tu trouves en toi autre chose que cela, alors fais preuve de piété à l'égard de *Allah* et corrige ton état avant qu'il ne soit trop tard ; avant que tu n'aies à regretter, au Jour où le regret ne sera d'aucune utilité.

Ô *Allah*, améliore nos états, accorde-nous d'être de ceux qui finissent leur vie en faisant les actes de vertu et d'être au nombre de ceux qui réussiront dans l'au-delà, ô Seigneur des mondes !

Après avoir tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

Second Discours⁶ :

Al-hamdou lil-Lahi was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadir-raçouli l-Lah ; ya 'ayyouha l-Ladhina 'amanou ttaqou l-Lah.

Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.

⁶ Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi'iy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.